

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate, à confirmer

Ocean services

There is one ocean and it is vital to all life on Earth.



Carbon sequestration



Oxygen provision



Water cycling



Weather/ climate



Nutrient cycling

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CCNUCC, MADRID

25 ANS PLUS TARD : INTÉGRER L'OCÉAN AUX DÉBATS DE LA COP CLIMATIQUE

Alors que le tout premier rapport spécial du GIEC abordant l'impact de la crise climatique sur l'Océan vient de paraître, les pays Parties à la 25^e Conférence de la CCNUCC doivent enfin tenir compte de l'Océan dans leurs engagements comme dans leurs actions.

Il est vital et extrêmement urgent d'atteindre l'objectif de 1,5 °C adopté lors de la COP 21 de Paris, alors que les échelles de temps à l'œuvre dans l'Océan impliquent que les changements qui se sont déjà produits dans son système — par exemple le réchauffement — auront encore un impact pendant des siècles. Par conséquent, même si nous prenons des mesures immédiates pour limiter la hausse des températures et les émissions de CO₂, les services rendus par l'Océan à la planète pourraient tout de même être compromis.

Alex Rogers, professeur à l'université d'Oxford, déclare : « L'effondrement du climat a un impact sur l'ensemble de l'Océan à travers le réchauffement, l'acidification et la désoxygénation. Les changements sont imprévisibles et les scientifiques sont constamment surpris, par exemple par l'augmentation récente des vagues de chaleur marines. À moins que les émissions de CO₂ ne soient limitées pour éviter un réchauffement supérieur à 1,5 °C, nous verrons des conséquences de plus en plus extrêmes et de moins en moins prévisibles dans l'Océan à chaque dépassement d'un point de bascule. »

« Des mesures doivent être prises pour contenir le réchauffement à 1,5 °C. Il importe que tous les États s'engagent sur des CDN plus ambitieuses et en fassent davantage pour éviter que la crise climatique ne s'aggrave et n'abîme de façon irréparable l'Océan dont dépend toute forme de vie », affirme Rémi Parmentier, directeur du Varda Group et secrétaire de l'initiative Because the Ocean.

Il est essentiel de prévoir des contributions déterminées au niveau national (CDN) bien plus ambitieuses si l'on veut contenir le réchauffement à 1,5 °C, mais les États doivent également prendre des mesures pour éliminer les menaces qui pèsent sur l'Océan et qui relèvent de leur contrôle immédiat, comme la surpêche. Peggy Kalas de High Seas Alliance déclare : « On ne peut surestimer l'importance de protéger la biodiversité dans l'ensemble de l'Océan ; elle est essentielle dans la lutte contre la crise climatique et dans la préservation du système de maintien de la vie sur Terre qui rend notre planète habitable. À l'heure actuelle, deux tiers de l'Océan, soit pratiquement la moitié de la planète, échappent à toute protection juridique ; c'est pourquoi il est si important de veiller à l'adoption d'un nouveau traité solide sur la Haute Mer en 2020. »

Le *Rapport spécial du GIEC sur l’Océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique*, sorti en septembre 2019, a clairement montré que l’Océan est le premier touché par la crise, ce qui se manifeste par son acidification, son réchauffement et sa désoxygénation : les trois facteurs présents à chaque événement d’extinction de masse dans l’histoire de la Terre.

Il est par conséquent de la plus haute importance que tous les facteurs de stress extérieurs qui s’exercent sur l’Océan et peuvent être contrôlés le soient. La surpêche, la pollution, et la destruction des habitats, des écosystèmes et de la biodiversité sont autant de facteurs de stress qui peuvent être éliminés pour soutenir la capacité de l’Océan à résister à la crise climatique.

Entre aujourd’hui et la fin de l’année 2020, la Haute Mer — c’est-à-dire la zone située au-delà de toute juridiction nationale et qui représente la moitié de la planète ou les deux tiers de tout l’Océan — devra être protégée par le droit international. Un nouveau traité est en négociation dans le cadre des Nations Unies et les États devront achever le processus en 2020, conformément à une résolution de l’Assemblée générale de l’ONU, en faisant preuve d’un haut niveau d’ambition.

Les États Parties à la Convention sur la diversité biologique, juridiquement contraignante, négocieront de nouveaux objectifs de protection de la biodiversité lors d’une réunion prévue en 2020. L’objectif pour la biodiversité marine devrait être de protéger au moins 30 % de l’Océan par la désignation de zones hautement ou intégralement protégées, les 70 % de l’Océan qui restent devant être gérés de façon durable.

La fin de la surpêche et de la pollution sous toutes ses formes, ainsi que l’opposition à toute perte supplémentaire de biodiversité, d’écosystèmes et d’habitats sont autant de mesures essentielles qui sont à notre portée.

À l’heure actuelle, le processus de la CCNUCC ne reconnaît pas le rôle de l’Océan dans l’atténuation du changement climatique, par l’approvisionnement de l’humanité en nourriture, en eau douce et en oxygène et par l’amélioration des événements climatiques extrêmes.

FIN

L’initiative OneOcean est une plateforme indépendante pour les ONG du monde entier qui s’intéressent à l’Océan. Une liste des experts prêts à s’exprimer sur les principales questions relatives à l’Océan que couvre le rapport du GIEC est disponible sur : www.oceanprotect.org/spokespeople/

Des notes d’information et des citations sur les principaux sujets sont disponibles à l’adresse : www.oceanprotect.org/category/key-activities/

Des questions ? Veuillez contacter :

Patricia Roy à Paris/Madrid — Patricia@communicationsinc.co.uk